

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication : 2 740 074

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : 95 12400

51 Int Cl⁶ : B 42 F 17/34, 21/00, G 06 K 9/18, G 09 F 23/10,
G 06 F 19/00

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 20.10.95.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 25.04.97 Bulletin 97/17.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : INFORMATION MARKETING
EDITIONS SPECIALISEES IMES SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE — FR.

72 Inventeur(s) :

73 Titulaire(s) :

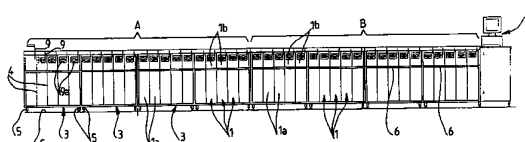
74 Mandataire : CABINET WEINSTEIN.

54 PROCÉDE DE SELECTION AUTOMATIQUE POUR LA DELIVRANCE DE COUVERTURES PORTEUSES DE
MESSAGES PUBLICITAIRES ET DISPOSITIF POU SA MISE EN OEUVRE.

57 La présente invention concerne un dispositif de sélection pour la délivrance de couvertures pré-imprimées avec des messages publicitaires.

Le dispositif de l'invention comporte une première série (A) de casiers de rangement (1) comportant chacun des couvertures porteuses de messages publicitaires ciblés sur des listes prédéterminées de médecins, une deuxième série (B) de casiers de rangement comportant des couvertures porteuses de messages publicitaires non ciblés, des moyens (9) pour obturer l'accès aux casiers, des moyens pour actionner ces moyens obturateurs et un ordinateur (2) pour sélectionner les numéros de casiers et le nombre de couvertures à délivrer dans chaque casier et pour commander les moyens d'actionnement précités.

L'invention s'applique notamment aux blocs d'ordonnances médicales.



FR 2 740 074 - A1



La présente invention concerne un procédé de sélection automatique pour la délivrance de couvertures par exemple cartonnées et pré-imprimées avec des messages publicitaires sur des produits, par exemple médicamenteux ou autres, appartenant à divers annonceurs, en vue de l'assemblage de
5 celles-ci avec des blocs notamment d'ordonnances médicales, et un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé.

En général, le médecin généraliste ou spécialiste fait une commande groupée de blocs d'ordonnances pour une période
10 donnée, par exemple six mois ou un an, ce qui permet de planifier les messages publicitaires apparaissant sur la couverture de ces blocs.

Traditionnellement, ces messages publicitaires sont diffusés indifféremment à tous les médecins qui passent
15 commande, en prélevant successivement des couvertures sur plusieurs piles de couvertures porteuses de messages publicitaires différents, jusqu'à ce que le nombre total N de blocs à délivrer soit atteint.

Toutefois, les couvertures de blocs d'ordonnances en tant
20 que support publicitaire perdent nettement de leur efficacité et donc de leur intérêt pour certains produits si la cible touchée, c'est-à-dire le médecin, ne prescrit jamais le type de médicament faisant l'objet de la publicité.

On ne sait pas actuellement cibler la diffusion de
25 certains messages publicitaires de manière généralisée et automatisée sur les médecins qui sont répertoriés sur une liste de médecins préalablement établie par l'annonceur de ces messages, en fonction de critères de son choix, par exemple leurs prescriptions de médicaments.

30 En effet, on sait seulement délivrer de manière ponctuelle, par une livraison spéciale, des blocs ciblés sur des médecins répertoriés sur une liste donnée, mais dès que l'on augmente le nombre de listes qui se chevauchent les unes les autres, les méthodes connues deviennent ingérables.

35 Par conséquent, ces messages publicitaires ciblés sont généralement délivrés à la fois aux médecins répertoriés et

aux autres médecins indistinctement, ce qui réduit à néant l'efficacité du ciblage.

La présente invention a donc pour but d'éliminer les inconvénients précités et de proposer un nouveau procédé de sélection automatique permettant à un médecin passant commande de trouver dans ses blocs d'ordonnances tous les messages publicitaires pour lesquels il aura été ciblé, alors que les médecins ne figurant pas sur une liste donnée ne devront jamais trouver les messages publicitaires correspondants dans leur commande, l'ensemble des médecins continuant bien entendu à recevoir les messages publicitaires non ciblés.

A cet effet, l'invention a pour objet un procédé de sélection pour la délivrance de couvertures porteuses de messages publicitaires sur des produits, par exemple médicamenteux, appartenant à divers annonceurs, en vue de l'assemblage de celles-ci avec des blocs notamment d'ordonnances médicales, selon lequel pour chaque commande groupée de blocs d'ordonnances par un médecin, on délivre à ce dernier un nombre total fixe N de couvertures, caractérisé en ce qu'il consiste à :

ranger des couvertures porteuses de messages publicitaires ciblés sur des listes prédéterminées de médecins et concernant généralement un type de produit exclusif à un annonceur ou plusieurs produits complémentaires, par exemple à usage plutôt spécifique, dans une première série de casiers,

ranger des couvertures porteuses de messages publicitaires non ciblés et concernant généralement un ou plusieurs types quelconques de produits, par exemple à usage plutôt général, dans une deuxième série de casiers,

mémoriser dans une unité de traitement chaque numéro de casier de la première série, les listes respectives de médecins ciblés par un annonceur, et le nombre de couvertures à délivrer pour chacun de ces casiers à chaque commande,

traiter automatiquement chaque commande par un médecin, pour sélectionner les numéros de casier de la première série

associés aux listes sur lesquelles le médecin en question est répertorié et le nombre de couvertures à délivrer pour chacun de ces casiers, et pour calculer le nombre restant de casiers à ouvrir de la deuxième série pour atteindre le nombre total fixe N de couvertures à délivrer, par exemple par soustraction à ce dernier du nombre total de couvertures précédemment sélectionnées,

actionner automatiquement en réponse au traitement précité, l'ouverture des casiers des première et deuxième séries, et

actionner automatiquement la fermeture des casiers lorsque le nombre total N de couvertures a été retiré.

Le procédé de l'invention peut également consister à délivrer les couvertures par groupes de X couvertures, en un ou plusieurs passages si certains casiers doivent délivrer plusieurs groupes de X couvertures, et à actionner automatiquement après chaque passage, la fermeture des casiers dont le nombre prévu de couvertures a été retiré lors du passage précédent.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le procédé consiste à traiter chaque commande par un médecin pour sélectionner automatiquement les numéros de casiers à ouvrir de la deuxième série en boucle fermée de commande en commande.

On peut également prévoir un nombre suffisant de casiers dans la deuxième série pour permettre la délivrance de leurs couvertures en un seul passage, que le médecin soit ciblé ou non dans la première série, par exemple N/X casiers.

Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le procédé consiste à traiter automatiquement chaque commande par un médecin pour éliminer en priorité les numéros de casier comportant des couvertures sans publicité lors de la sélection des casiers de la deuxième série.

La présente invention vise également un dispositif pour la mise en oeuvre du procédé mentionné ci-dessus, caractérisé en ce qu'il comporte :

une première série de casiers de rangement comportant chacun des couvertures porteuses de messages publicitaires ciblés sur des listes prédéterminées de médecins et concernant généralement un type de produit exclusif à un
5 annonceur ou plusieurs produits complémentaires, par exemple à usage plutôt spécifique,

une deuxième série de casiers de rangement comportant des couvertures porteuses de messages publicitaires non ciblés et concernant généralement un ou plusieurs types quelconques de
10 produits, par exemple à usage plutôt général,

des moyens pour obturer au moins partiellement l'accès aux casiers,

des moyens pour actionner l'ouverture/fermeture des moyens obturateurs, et

15 une unité centrale de traitement, telle qu'un ordinateur pour sélectionner, en fonction de chaque commande par un médecin, les numéros de casiers et le nombre de couvertures à délivrer dans chaque casier et pour commander les moyens d'actionnement à chaque passage.

20 Le dispositif de l'invention peut comporter en outre un lecteur optique de code-à-barres pour que l'ordinateur reçoive les informations relatives à la commande d'un médecin, notamment les numéros de casiers sélectionnés et le nombre de couvertures à délivrer pour ces casiers.

25 L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre d'un mode de réalisation particulier du dispositif de l'invention, donné uniquement à
30 titre explicatif et non limitatif, en référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation frontale schématique du dispositif de l'invention ;

- la figure 2 est une vue partielle de dessus du
35 dispositif de la figure 1, avec les casiers fermés ;

- la figure 3 est une vue en élévation frontale de la figure 2, avec les casiers ouverts ;

- la figure 4 est une vue partielle en élévation latérale du dispositif de la figure 3 ;

- la figure 5 est une vue partielle et agrandie d'un détail cerclé sur la figure 4 suivant la flèche V ; et

5 - la figure 6 est une vue en perspective d'un bloc d'ordonnances médicales dans son état assemblé.

Suivant l'exemple de réalisation représenté sur les dessins, le dispositif de l'invention comporte une première série A et une seconde série B de casiers 1 agencés côte-à-côte et alignés suivant une même rangée.

10 Un ordinateur 2 est montré schématiquement à une extrémité de ladite rangée pour la sélection et la commande de ces casiers.

On voit sur la figure 1 que ces casiers sont réunis par groupes de cinq dans des caissons ou armoires 3 et séparés les uns des autres à l'intérieur d'un même caisson par des plaques profilées 4 en C, comme il est mieux visible sur les figures 2 et 3.

20 Ces caissons reposent sur le sol S par l'intermédiaire de pieds 5.

Les caissons 3 comportent une étagère 6 pour séparer la partie inférieure la destinée aux réserves de couvertures 7, de la partie supérieure 1b où sont empilées les couvertures devant être délivrées en vue de leur assemblage avec un bloc d'ordonnances médicales 8 (voir figure 6).

25 A chaque casier 1 est associé un bras obturateur 9 qui pivote sous l'action d'un moteur individuel 10 pour fermer ou ouvrir l'accès à la partie supérieure 1b du casier associé.

30 L'ensemble des moteurs 10 sont logés dans un carter de protection 11 et électriquement reliés à l'ordinateur 2 précité.

Chaque bras obturateur 9 pivote sur un arbre moteur 10a agencé dans la direction longitudinale des casiers.

35 Deux micro-interrupteurs 12 équipés d'une lame de commande 13 servent de butée de fin de course pour le bras obturateur 9 lorsqu'elles viennent en contact avec l'une de deux goupilles 14 solidaires en rotation de ce bras.

On a représenté sur la figure 4 l'état ouvert maximal du bras obturateur 9 dans une position verticale, et en traits mixtes son état partiellement fermé dans une position sensiblement horizontale.

5 On voit sur la figure 6, une couverture 7 associée à des feuillets simples ou dupli ou tripli d'ordonnances médicales 8 et comportant une page de garde P dont le recto peut porter l'identification du distributeur de ces blocs et le verso Pv peut porter un message publicitaire d'un annonceur, et un
10 rabat R dont le recto Rr et le verso peuvent également porter des messages publicitaires, ainsi que sur le dos D de cette couverture.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée par le type de couverture illustré sur la figure 6, et on peut la
15 modifier sans sortir du cadre de l'invention.

On remarquera que les bras obturateurs 9 présentent la forme d'un "drapeau" 9a pour ne recouvrir que partiellement les casiers 1 et permettre la visualisation des différents types de couverture dans chaque casier.

20 On a indiqué schématiquement sur la figure 4 en traits mixtes un panneau 15 permettant d'ajuster l'espace interne du casier aux différents formats de couverture utilisés.

On va maintenant brièvement décrire le fonctionnement du dispositif de l'invention.

25 Lorsqu'un annonceur souhaite cibler les messages publicitaires associés à certains produits, il établit une liste de médecins qui doivent seuls recevoir cette publicité sur les blocs d'ordonnances médicales qui leur sont livrés lors d'une commande.

30 On imprime alors sur le nombre de couvertures prévues les messages publicitaires ciblés par l'annonceur et on prépare ainsi différents lots de couvertures ciblées pour chaque annonceur ayant choisi cette formule.

Bien entendu, on pourrait prévoir que deux ou plus
35 annonceurs différents ayant des produits complémentaires s'associent pour que leurs messages publicitaires ciblés apparaissent sur une même couverture.

A chaque type de couverture ciblée est associé un numéro de casier de la première série et on mémorise dans l'ordinateur le code représentatif de chaque type de couverture et le numéro de casier correspondant.

5 A chaque médecin répertorié sur les listes ciblées des annonceurs, est associé un code d'identification qui est mémorisé dans l'ordinateur avec le type de couverture ciblée correspondant.

10 Bien entendu, à chaque numéro de casier de la première série est associé non seulement le code d'une couverture ciblée, mais aussi le nombre de couvertures à délivrer lors d'une commande par un médecin.

15 On peut également mémoriser d'autres données, telles que la durée du ciblage, les formats de couverture concernés ainsi que leur montage, simple, dupli ou tripli.

A titre d'exemple, une commande passée par un médecin consiste généralement en cent blocs d'ordonnances médicales et chaque annonceur peut réserver, par groupes de cinq blocs, un ou plusieurs espaces sur les couvertures de ces blocs pour
20 des publicités, qu'elles soient ciblées ou non.

Lorsqu'un médecin passe une commande groupée de cent blocs par exemple, l'ordinateur l'identifie sous la forme d'un code et vérifie s'il a fait l'objet d'au moins un ciblage :

25 - soit ce médecin n'a fait l'objet d'aucun ciblage, et l'ordinateur sélectionne les casiers de la deuxième série,

- soit ce médecin est répertorié dans une ou plusieurs listes ciblées, et l'ordinateur sélectionne les numéros de casiers correspondant de la première série et détermine le
30 nombre restant de casiers à ouvrir de la deuxième série.

Dans ce dernier cas, les casiers de la deuxième série sont ouverts en boucle fermée d'une commande à l'autre pour que tous les messages publicitaires non ciblés soient bien distribués à l'ensemble des médecins.

35 Au sens de l'invention, l'ordinateur peut faire partie d'un système informatique comportant une unité centrale de traitement et différentes stations périphériques.

Les couvertures dont les casiers sont ouverts sont alors délivrées une par une ou par groupes de plusieurs couvertures, à une assembleuse pour l'encollage des couvertures avec les feuillets d'ordonnances médicales.

5 Bien entendu, l'ordre des opérations précitées peut être modifié sans sortir du cadre de l'invention.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier, il est évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les
10 équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons si celles-ci entrent dans le cadre des revendications qui suivent.

En particulier, l'invention s'applique non seulement aux blocs d'ordonnances, mais aux autres livres ou cahiers
15 utilisés par les médecins au cours de l'exercice de leur activité, à savoir par exemple les blocs d'honoraires, les livres comptables, les agendas, etc.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de sélection pour la délivrance de couvertures porteuses de messages publicitaires sur des produits, par exemple médicamenteux, appartenant à divers annonceurs, en vue de l'assemblage de celles-ci avec des blocs notamment d'ordonnances médicales, selon lequel pour chaque commande groupée de blocs d'ordonnances par un médecin, on délivre à ce dernier un nombre total fixe N de blocs, caractérisé en ce qu'il consiste à :

ranger des couvertures (7) porteuses de messages publicitaires ciblés sur des listes prédéterminées de médecins, dans une première série (A) de casiers (1),

ranger des couvertures (7) porteuses de messages publicitaires non ciblés, dans une deuxième série (B) de casiers (1),

mémoriser dans une unité de traitement chaque numéro de casier de la première série, les listes respectives de médecins ciblés par un annonceur, et le nombre de couvertures à délivrer pour chacun de ces casiers à chaque commande,

traiter automatiquement chaque commande par un médecin, pour sélectionner les numéros de casier de la première série associés aux listes sur lesquelles le médecin en question est répertorié et le nombre de couvertures à délivrer pour chacun de ces casiers, et pour calculer le nombre restant de casiers à ouvrir de la deuxième série pour atteindre le nombre total fixe N de couvertures à délivrer,

actionner automatiquement en réponse au traitement précité l'ouverture des casiers de la première et deuxième séries, et

actionner automatiquement la fermeture des casiers lorsque le nombre total N de couvertures a été retiré.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste à délivrer les couvertures (7) par groupes de X couvertures, en un ou plusieurs passages si certains casiers (1) doivent délivrer plusieurs groupes de X couvertures, et à actionner automatiquement après chaque

passage, la fermeture des casiers dont le nombre prévu de couvertures a été retiré lors du passage précédent.

3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il consiste à prévoir un nombre suffisant de casiers (1) dans la deuxième série (B) pour permettre la délivrance de leurs couvertures en un seul passage, que le médecin soit ciblé ou non dans la première série, par exemple N/X casiers.

4. Procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il consiste à traiter chaque commande par un médecin pour sélectionner automatiquement les numéros de casiers à ouvrir de la deuxième série (B) en boucle fermée de commande en commande.

5. Procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il consiste à traiter automatiquement chaque commande par un médecin pour éliminer en priorité les numéros de casiers comportant des couvertures sans publicité lors de la sélection des casiers de la deuxième série (B).

6. Dispositif pour la mise en oeuvre du procédé selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte :

une première série (A) de casiers de rangement (1) comportant chacun des couvertures (7) porteuses de messages publicitaires ciblés sur des listes prédéterminées de médecins,

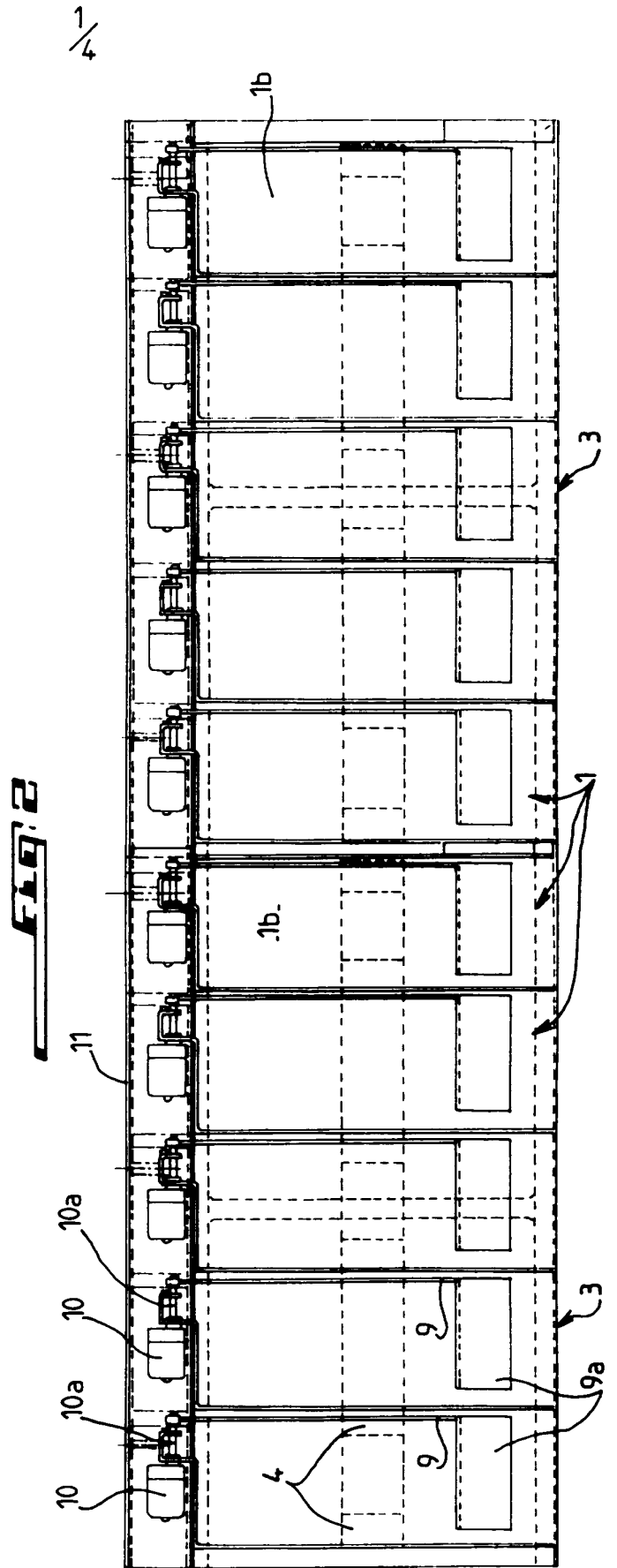
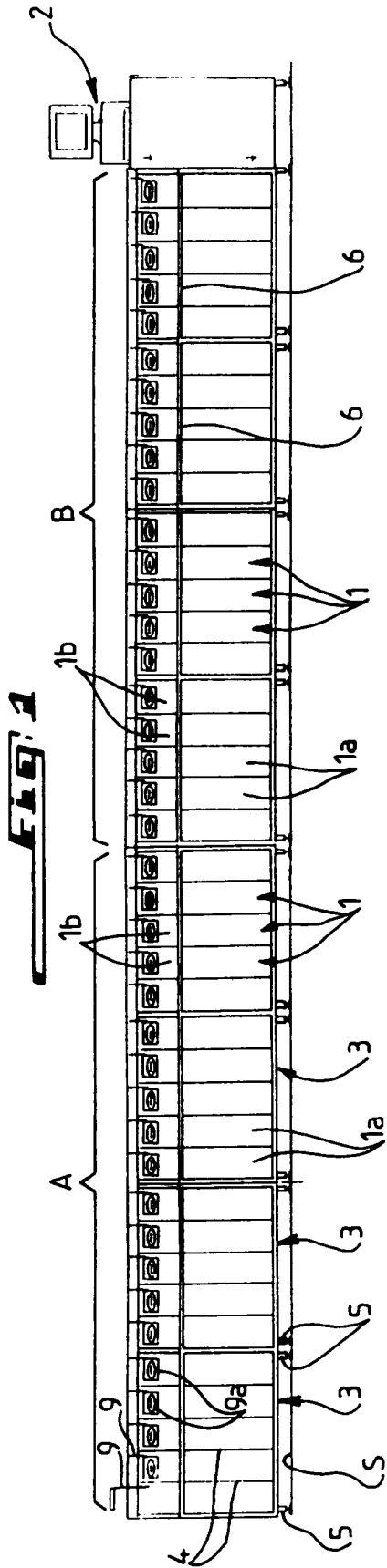
une deuxième série (B) de casiers de rangement (1) comportant des couvertures (7) porteuses de messages publicitaires non ciblés,

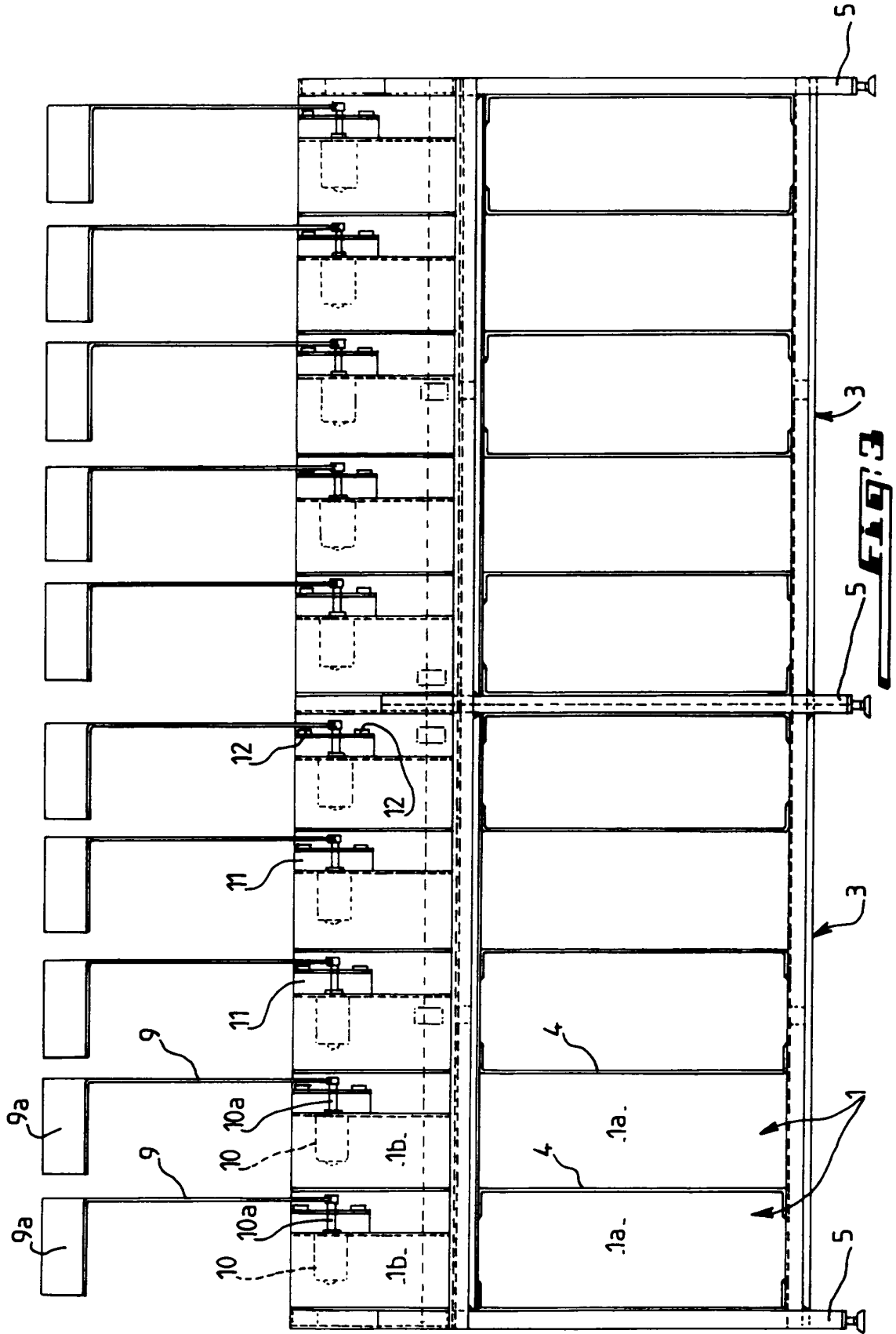
des moyens (9) pour obturer au moins partiellement l'accès aux casiers (1),

des moyens (10) pour actionner l'ouverture/fermeture des moyens obturateurs, et

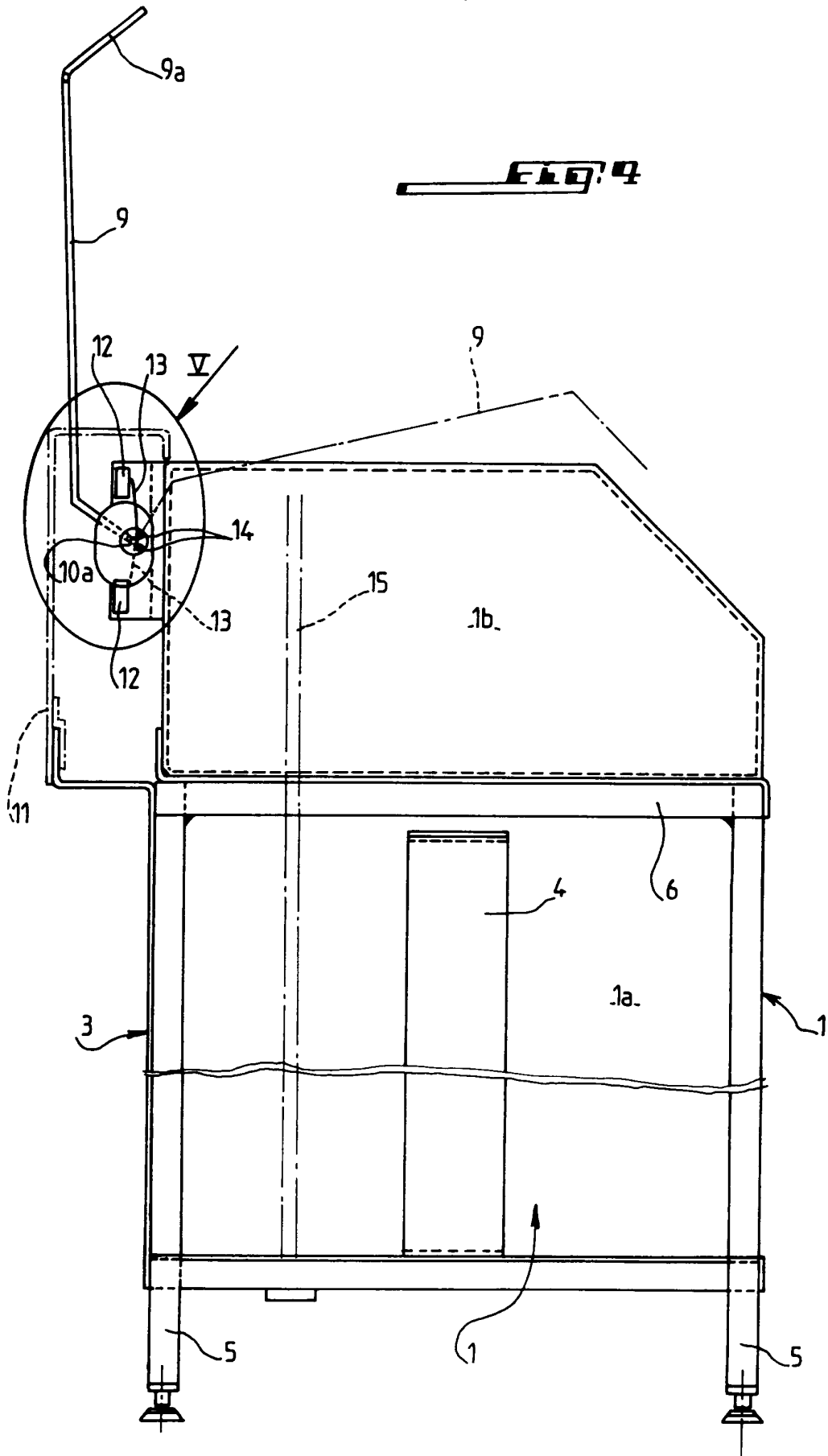
une unité de traitement, telle qu'un ordinateur (2) pour sélectionner, en fonction de chaque commande par un médecin, les numéros de casiers et le nombre de couvertures à délivrer dans chaque casier et pour commander les moyens d'actionnement à chaque passage.

7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un lecteur optique de code-à-barres pour que l'ordinateur (2) reçoive les informations relatives à la commande d'un médecin, notamment les numéros
5 de casiers sélectionnés et le nombre de couvertures à délivrer pour ces casiers.





3/4



4/4

FIG. 5

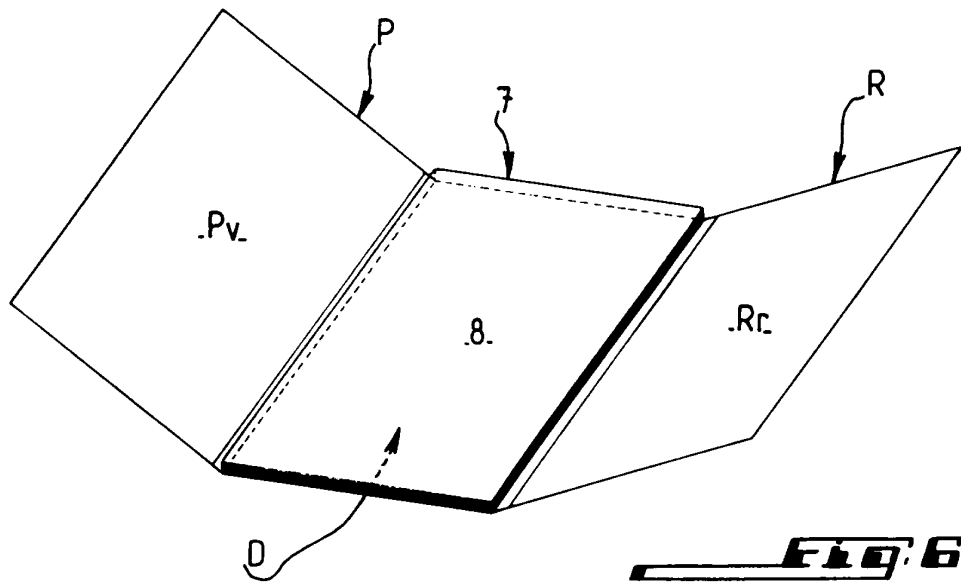
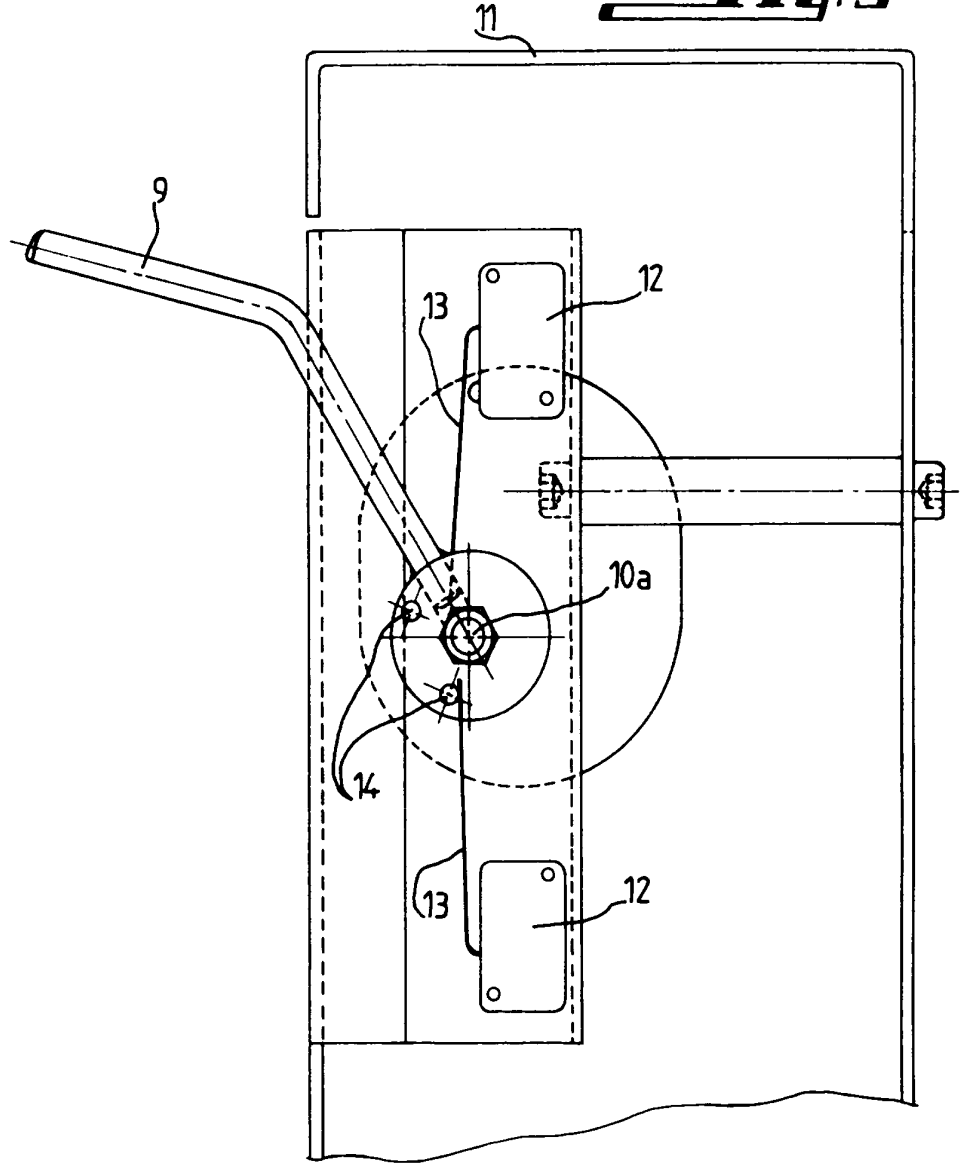


FIG. 6

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US-A-5 353 218 (DE LAPA, HOWE) 4 Octobre 1994 * le document en entier * ---	1
A	US-A-4 908 761 (TAI) 13 Mars 1990 * le document en entier * ---	1
A	US-A-5 459 306 (STEIN ET AL) 17 Octobre 1995 * le document en entier * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		G09F G06F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
10 Juillet 1996		Evans, A
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>----- & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1
EPO FORM 150 03.82 (F04C13)